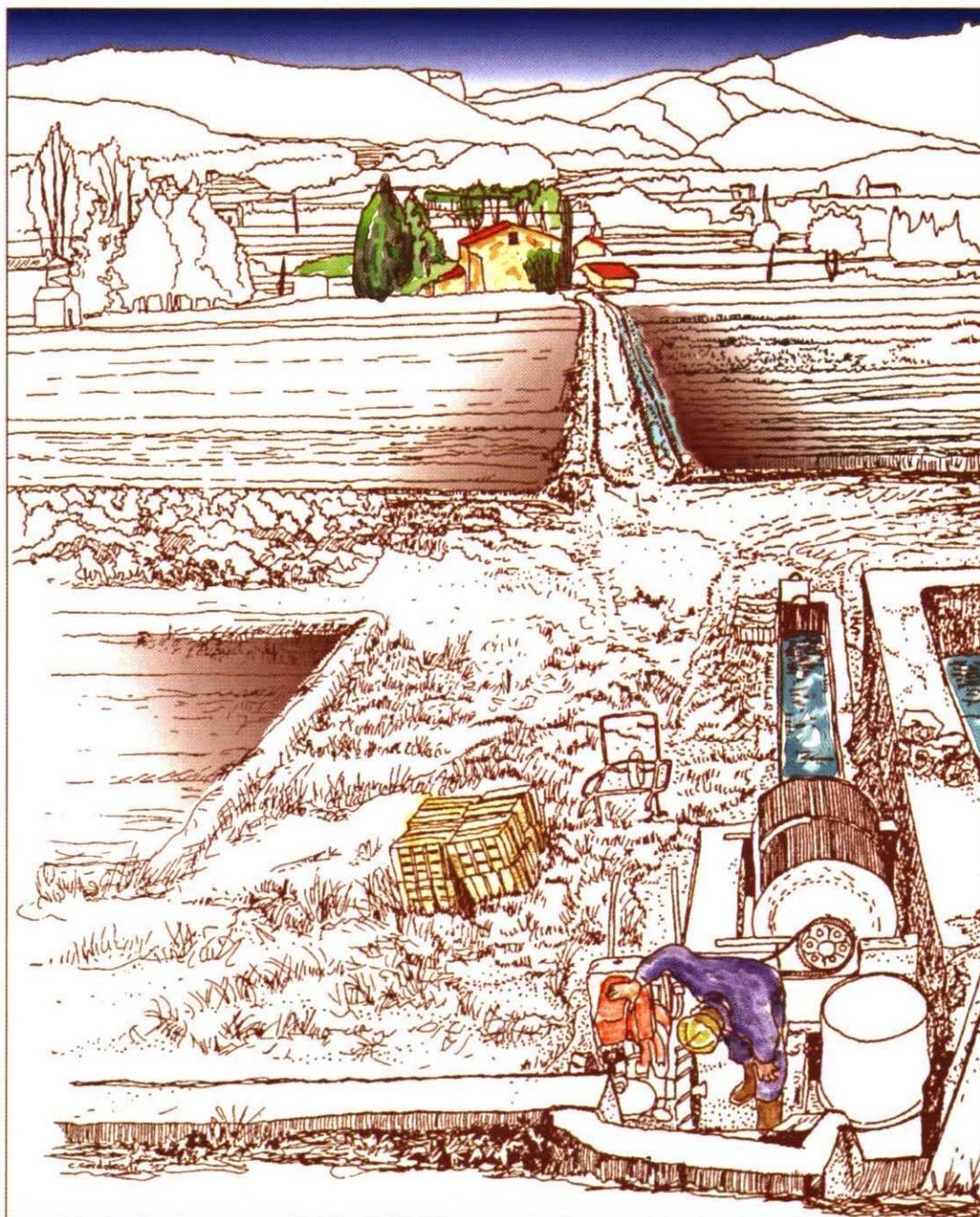


Connaître les paysages pour ménager les territoires

Un inventaire régional en chantier



PROGRAMME PAYSAGE MÉDITERRANÉEN

Direction régionale de l'environnement – Agence régionale pour l'environnement
Fédération française du paysage – Centre méditerranéen de l'environnement
École d'architecture de Marseille-Luminy

Connaître ...



Massif des Maures (Valcros)



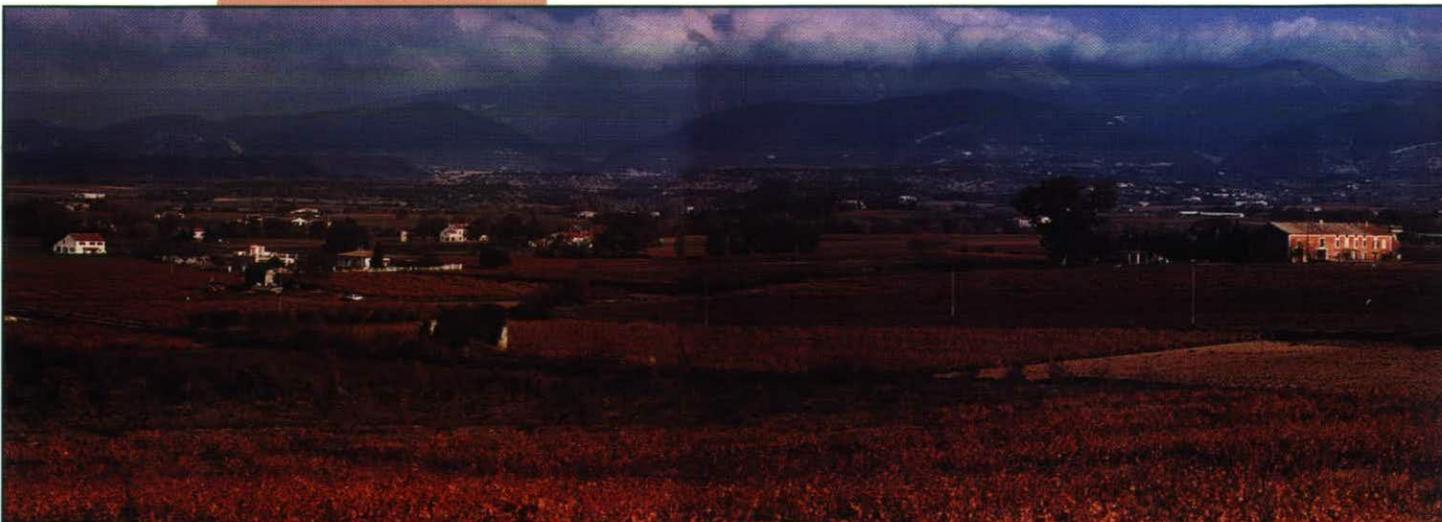
Bollène-Vésubie



Toulon



Berre



Plaine du Comtat (Valréas)

« Le paysage se meurt », « On détruit le paysage »...

Dans ces phrases s'exprime l'attachement aux images de notre enfance ou de notre jeunesse, plus rurales, plus vertes, apparemment immuables. Plus « belles » aussi parce que plus harmonieuses, plus cohérentes, plus lisibles. Pourtant nous voulons aussi un cadre de vie qui bouge. Nous voulons des routes, des logements, des usines et des équipements pour assurer notre bien-être.

Alors nous rêvons : il faudrait construire sans modifier le décor !

Et si le paysage était autre chose qu'un décor, donné une fois pour toutes et à maintenir tel quel ?

S'il s'agissait en fait de notre création : autrefois lente et progressive, produite par petites touches de la main des paysans et des maçons ; aujourd'hui brutale et rapide, bâtie à grands traits par les sociétés de transports, d'irrigation, d'immobilier, en réponse à nos besoins croissants d'emploi, d'habitat, de circulation, de consommation, de loisir ?

Alors un nouveau diagnostic pourrait être posé : nous savons réaliser des autoroutes, des quartiers urbains, des complexes sportifs, des supermarchés... Mais nous ne savons plus composer un paysage : harmoniser la ville et le ciel, l'autoroute et le vallon, le terrain de golf et la rivière, l'aéroport et la forêt, les champs et les supermarchés, la zone industrielle et l'horizon.

C'est cette hypothèse ou ce pari qui guide la recherche présentée ici, avec son corollaire : même s'il procure une émotion esthétique, **un paysage est aussi une réalité objective** que l'on peut étudier, raconter, analyser, décomposer et recomposer, expliquer, comprendre, faire comprendre.

« Le paysage », c'est une réalité immédiatement perceptible par n'importe qui où qu'il se trouve.

Mais « un paysage », celui où va s'inscrire un silo de stockage, une ligne électrique ou un pôle technologique, où commence-t-il ? où s'arrête-t-il ?

Une première réponse peut être apportée par la notion d'unité de paysage, territoire défini par une combinaison, un assemblage particulier d'éléments. Cette entité homogène correspond souvent à une petite région naturelle ou culturelle, à un « pays » d'où l'on « se sent » ou que l'on « reconnaît ».

La recherche entreprise a donc voulu esquisser une **carte régionale des grandes unités de paysage**.

Premiers résultats

Partant d'une analyse d'études extrêmement diverses, la cartographie proposée est une synthèse qui n'exclut pas des distorsions. Elle témoigne ainsi des ambiguïtés de notre société vis-à-vis de son paysage :

- les espaces les plus étudiés sont ceux où s'exerce la plus grande pression foncière. Liées à des projets d'équipement, ces connaissances sont orientées : le paysage est un simple support physique inerte ;
- quand la pression humaine est moindre, le regard se fait plus subjectif. Il témoigne de perceptions, surtout visuelles, voire d'émotions, rendant impossible sa prise en compte en termes cartésiens, économiquement quantifiables, ni même la gestion de son évolution.

Selon les cas, une composante ou une autre a été privilégiée : le relief et l'hydrographie le plus souvent, le couvert végétal, le paysage agraire ou le groupement d'habitat, les urbanisations périurbaines, etc.

L'étendue et les limites, l'éventuel découpage en sous-unités s'avèrent aussi extrêmement variés.

Cette synthèse cartographique n'est donc pour l'instant que le résultat d'une démarche pragmatique, élaborée de proche en proche, et donne une simple base de travail à cette recherche.

L'état du savoir

La méthode retenue a son point de départ dans un inventaire analytique des études d'aménagement parlant du paysage, effectuées dans la région au cours des vingt dernières années.

Cet inventaire a fait l'objet d'une première commande de la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (1983 pour la période 1970-1983), puis d'une seconde émanant de la mission paysage du ministère de l'Environnement (1991 pour la période 1983-1992), toutes deux confiées à l'atelier Cordoleani (Aix-en-Provence).

Près de 300 études ont été analysées, de natures très diverses : aménagement local (schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme), études d'impacts liées à un équipement, rapports préalables à une mesure administrative (classement, protection), recherches thématiques (forêts, terrasses...), recueils de données en vue de la planification régionale (atlas, schémas d'aménagement), etc.

Plus de la moitié traite réellement du paysage.

On a pu constater que la couverture de la région est assez inégale : plus on s'éloigne du littoral maritime, moins on dispose de données. Le relief, plus cloisonné dans le haut pays, vient alors se substituer aux données, pour dresser la carte régionale ci-jointe.



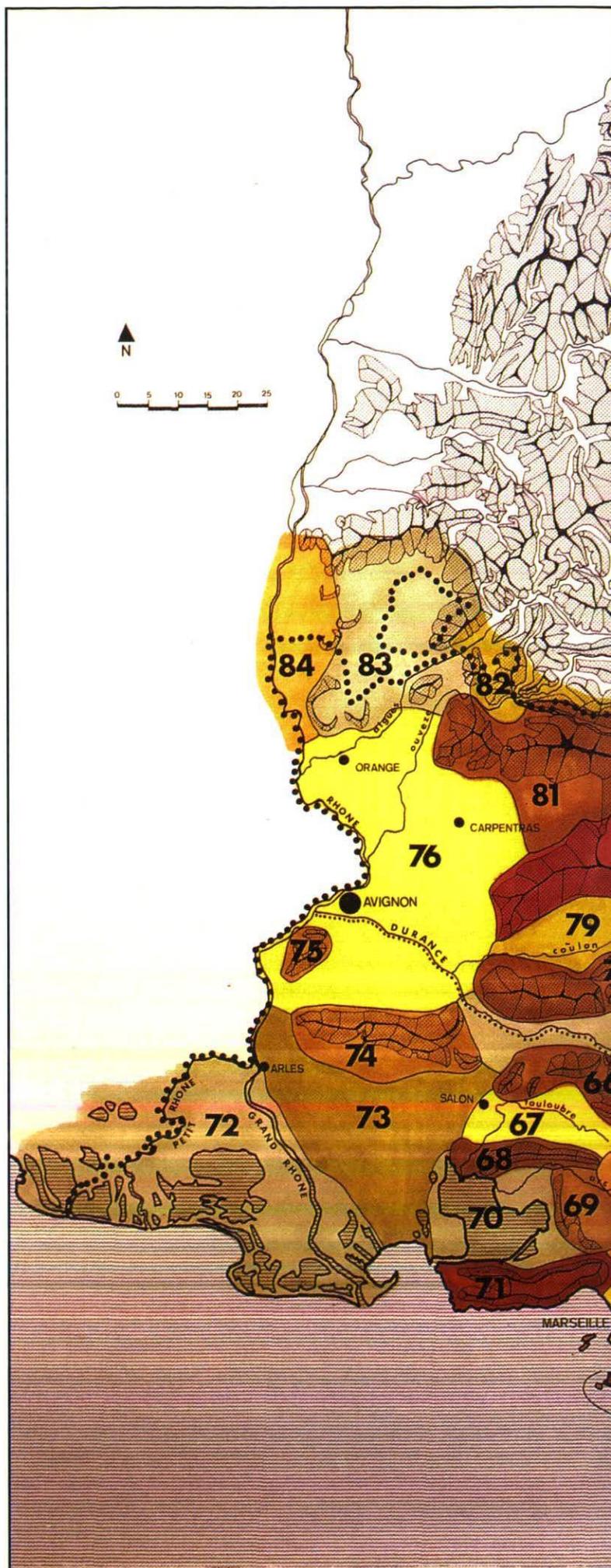
LES GRANDES UNITÉS DE PAYSAGE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES

septembre 1992

- | | |
|---|--|
| 1. Romanche | 48. Basse vallée de l'Argens |
| 2. Val de Guisane | 49. Bassin de l'Argens |
| 3. Briançonnais | 50. Dépression permienne |
| 4. Clarée Névache | 51. Massif des Maures |
| 5. Vallée étroite | 52. Baie d'Hyères et Île d'Or |
| 6. Cerveyrette | 53. Plaine littorale toulonnaise |
| 7. Vallouise | 54. Presqu'île de Saint-Mandrier et rade de Toulon |
| 8. Val Freissinière | 55. Massif nord toulonnais |
| 9. Queyras | 56. Vallée du Gapeau |
| 10. Guillestre | 57. Massif de la Sainte-Baume |
| 11. Valgaudemar | 58. Bassin de Saint-Cyr |
| 12. Champsaur | 59. Massif des Calanques |
| 13. Embrunais | 60. Vallée de l'Huveaune |
| 14. Gapençais | 61. Bassin de Marseille |
| 15. Devoluy | 62. Massif de l'Étoile Garlaban |
| 16. Bochaine haute vallée du Buech | 63. Bassin d'Aix |
| 17. Pays du Buech | 64. Massif de la Sainte-Victoire |
| 18. Vallée Blanche | 65. Massif du Concors |
| 19. Ubaye | 66. Chaîne des côtes Trévaresse |
| 20. Haut Verdon | 67. Bassin de la Touloubre |
| 21. Vallée d'Annot | 68. Chaîne de La Fare |
| 22. Bléone | 69. Plateau d'Arbois |
| 23. Montagne de Lure | 70. Étang de Berre |
| 24. Moyenne Durance | 71. Chaîne de l'Estaque |
| 25. Plateau de Valensole | 72. La Camargue |
| 26. Vallée de l'Asse | 73. Plaine de la Crau |
| 27. Canyon du Verdon | 74. Massif des Alpilles |
| 28. Basses Gorges du Verdon | 75. La Montagnette |
| 29. Collines et plateaux du Haut-Var | 76. Plaine du Comtat |
| 30. Piémont de Canjuers | 77. Pays d'Agues |
| 31. Plan de Canjuers | 78. Luberon |
| 32. Massif de Teillon Audoubert | 79. Vallée d'Apt |
| 33. L'Estéron | 80. Montagne et plateaux de Vaucluse |
| 34. Vallée du Var | 81. Massif du Mont-Ventoux |
| 35. La Tinée | 82. Baronnies |
| 36. La Vésubie | 83. Tricastin |
| 37. La Roya | 84. Vallée du Rhône |
| 38. La Bevera | |
| 39. Riviera | |
| 40. Préalpes de Nice | |
| 41. Basse Vallée du Var | |
| 42. Littoral Côte d'Azur | |
| 43. Collines et plateaux de Grasse au Var | |
| 44. Piémont des Baous | |
| 45. Plans de Caussols | |
| 46. Bassin de Fayence | |
| 47. Massif de l'Estérel Tanneron | |

Les couleurs n'ont d'autre objet que la lisibilité du zonage



**LES GRANDES UNITÉS DE PAYSAGE
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

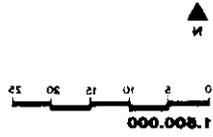
PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES - 1992

VARIANTES

ATELIER ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT

M. CORDOLEANI - paysagiste - urbaniste
C. CORDOLEANI - architecte - urbaniste

Aix-en-Provence



- 
 Limite visuelle majeure
définissant une unité de paysage
- 
 Lien de visibilité
- 
 Limite de sous unité de paysage
- 
 Limite des unités de paysage
(1^{re} proposition)

LES GRANDES UNITÉS DE PAYSAGE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

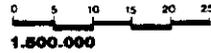
PROPOSITIONS DE PÉRIMÈTRES - 1992
variantes

ATELIER ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT

M. CORDOLEANI - paysagiste - urbaniste

C. CORDOLEANI - architecte - urbaniste

Aix-en-Provence



----- *Limite visuelle majeure
définissant une unité de paysage*



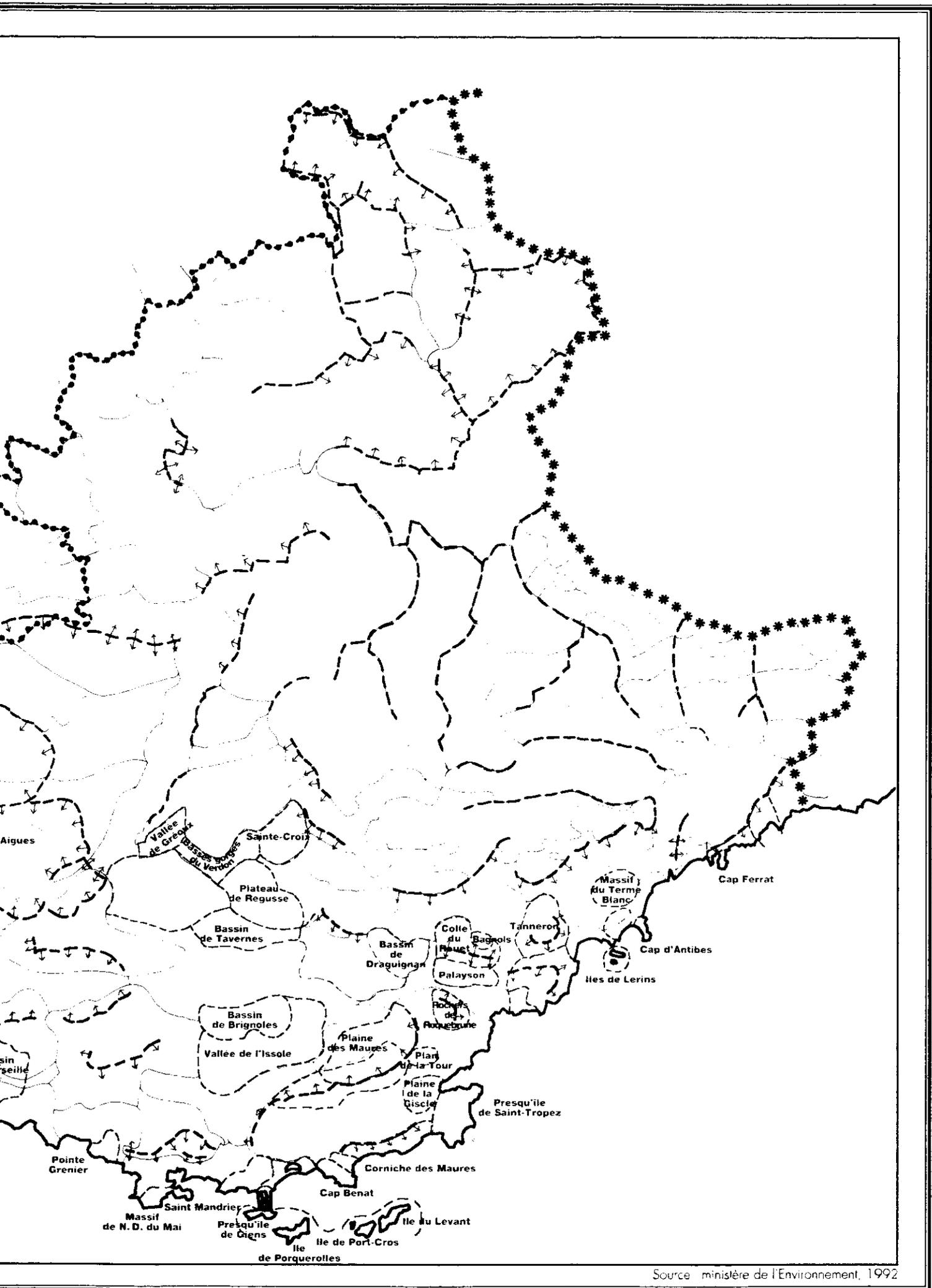
Lien de covisibilité

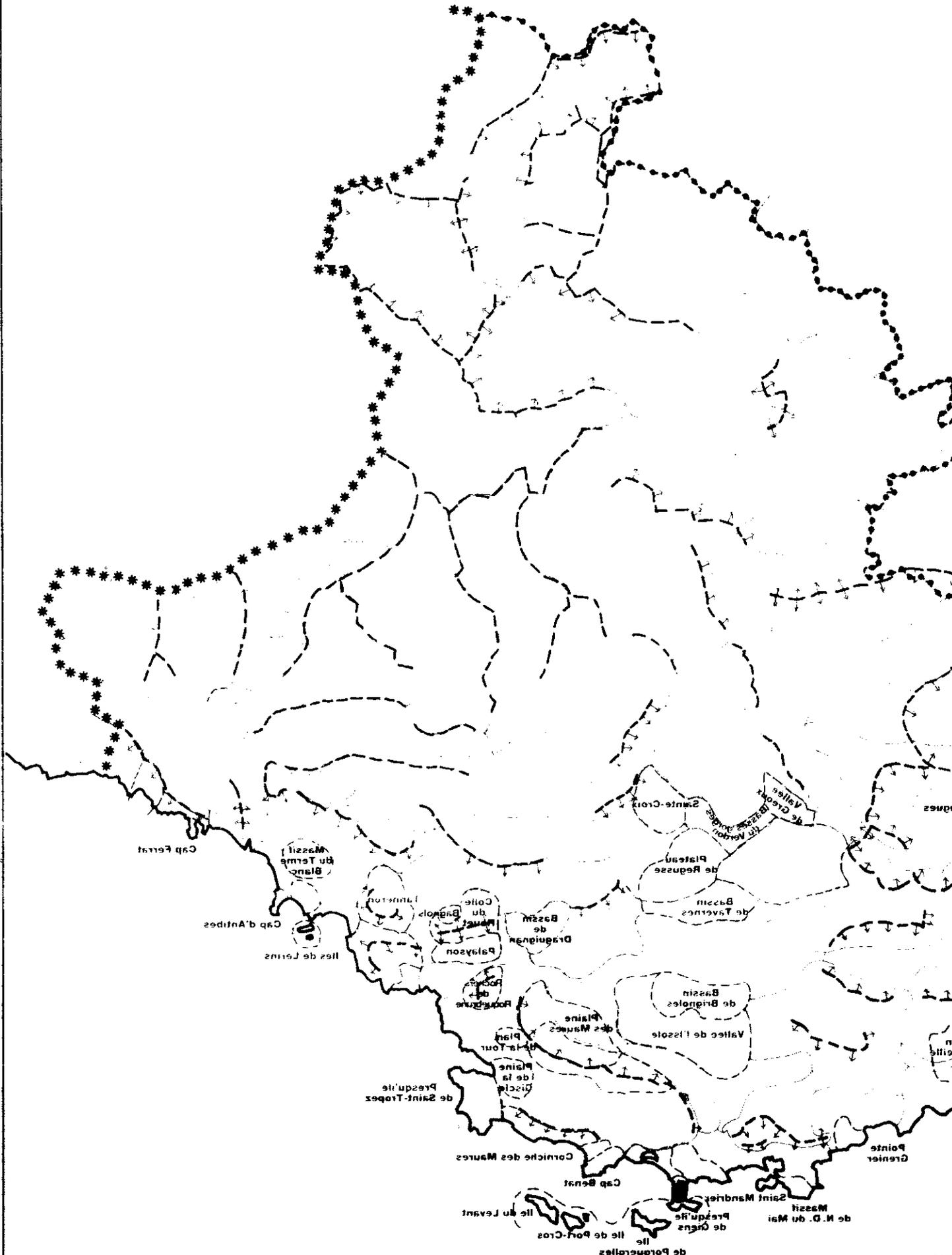
----- *Limite de sous unité de paysage*

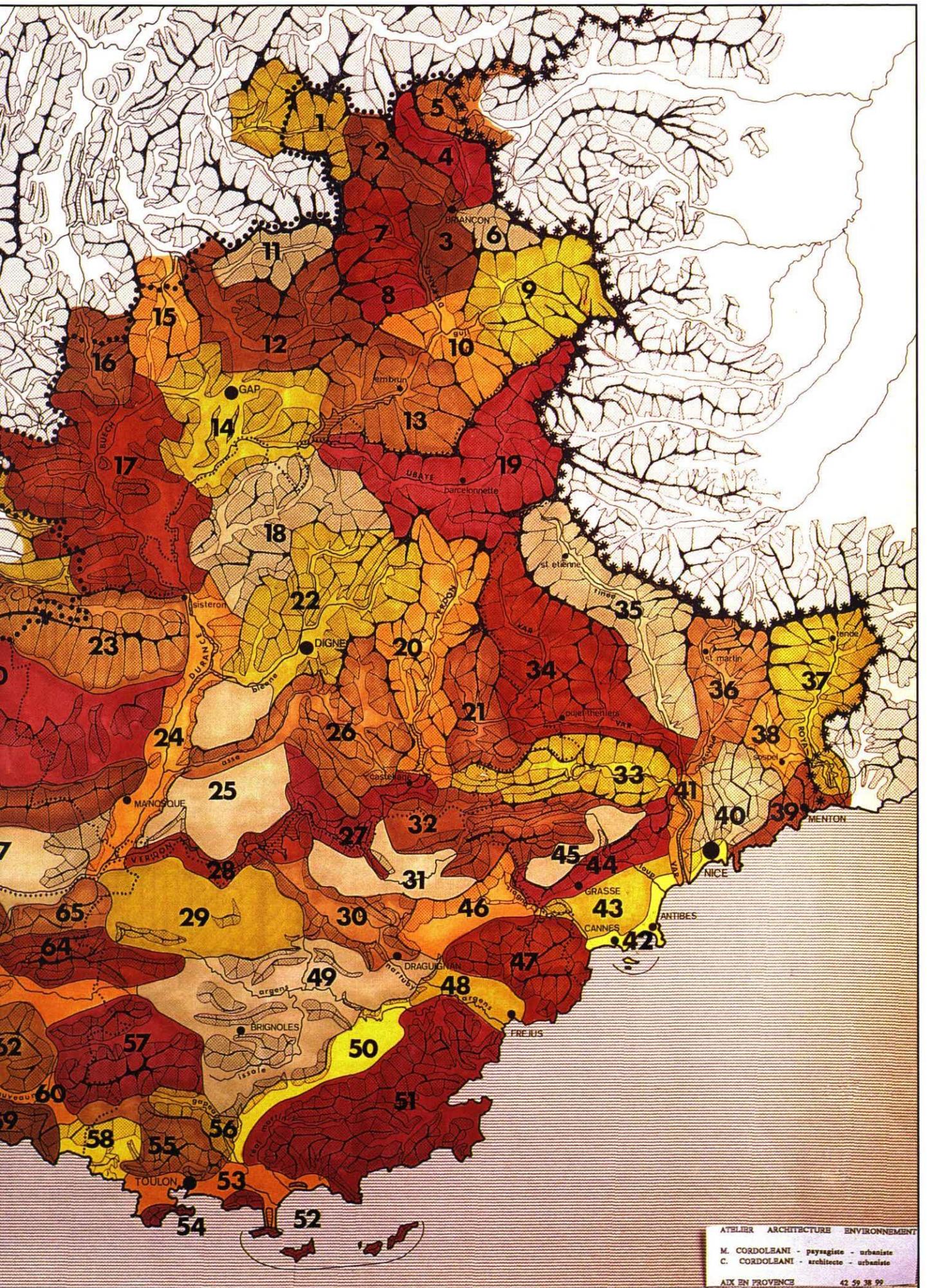


----- *Limite des unités de paysage
(1^{ère} proposition)*









Source : DRAE PACA, 1983

Connaître les paysages ●●●



Littoral camarguais



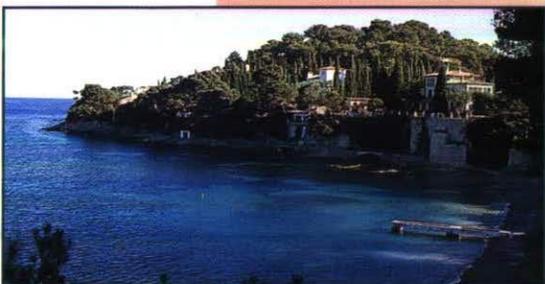
Pré de M^{me} Carles (Vallouise)



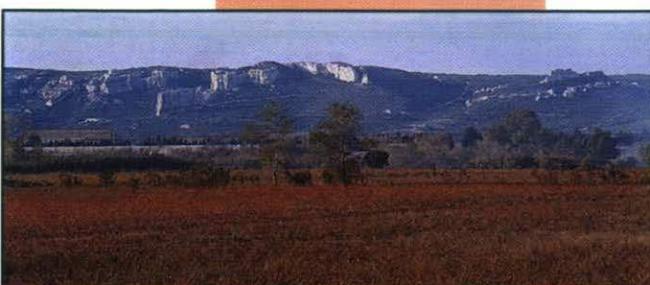
Un mas à Bauduen



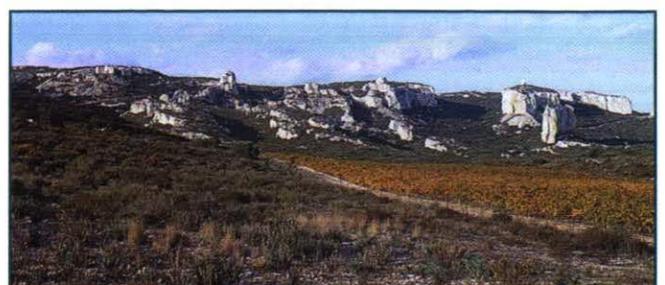
Le Grand Pré (Peypin)



Saint-Jean Cap-Ferrat



La chaîne de la Fare (depuis la plaine de Berre)



Dans la chaîne de la Fare

Chaque unité de paysage identifiée se définit par un ensemble de relations entre les éléments qui la constituent.

Mais chaque unité de paysage se définit aussi par rapport à ses voisines : les « franges » entre elles sont souvent aléatoires et des lectures diverses du paysage peuvent donner des résultats différents.

Ainsi, le massif des Alpilles, bien caractérisé par son relief, ses roches, sa végétation, voire ses villages, se définit aussi par opposition avec les plaines qui l'entourent : faut-il privilégier alors l'unité de paysage qui correspond aux limites du massif (pieds de pentes périphériques) ou préférer une lecture à trois niveaux : espaces centraux fermés (les baux, vallons intérieurs), piémont et versant sud avec la Crau, piémont nord avec la plaine de Châteaurenard ?

Des questions similaires se posent pour le Ventoux, le Luberon, la montagne Sainte-Victoire, la chaîne de la Fare...

C'est cette autre lecture que propose le calque superposé à la carte, avec les possibilités de variantes qu'il esquisse.

Une approche trop mécaniste risque de gommer toute la sensibilité et l'émotion ressentie devant un paysage.

La définition des grandes unités paysagères permet une lecture claire de la diversité du paysage régional. Elle ne permet pas une évaluation qualitative.

Ménager les territoires

L'opinion commune oppose paysage et aménagement. Le paysage reste pour beaucoup synonyme d'espace naturel : le milieu urbain ou industriel est nié en tant que paysage, bien qu'il constitue lui aussi une « résultante perceptible des activités humaines sur un support physique évolutif ».

En dépassant ces conceptions restreintes, une politique paysagère doit aller au-delà de la nécessaire préservation de sanctuaires intouchables.

Elle vise à maîtriser les évolutions par une démarche qualitative de création d'un paysage nouveau, en intégrant les constantes et les

L'inventaire paysager régional : un chantier ouvert

Les prochaines étapes

Un atlas régional des paysages

Une série de cartes régionales est envisagée, montrant les diverses approches du paysage : répartition spatiale des éléments significatifs de la Provence, des Alpes du Sud et de la Côte d'Azur (restanques ou pinèdes, vergers irrigués ou terres de transhumances, villages perchés ou marinas...), zonages socioéconomiques, tendances d'évolution (friches, croissance urbaine...), degré de sensibilité et, bien sûr, actualisation permanente des connaissances paysagères.

Une banque de données opérationnelle

Il est proposé que soient établies des fiches techniques à l'échelle de certains territoires à enjeux, permettant d'en définir les caractéristiques paysagères.

Un appel au dialogue

Les orientations méthodologiques décrites n'ont d'intérêt que si elles sont communes et acceptées par les acteurs concernés (collectivités, professionnels du paysage et de l'aménagement). Nous vous proposons donc d'adresser vos remarques ou propositions à l'un des partenaires du Programme paysage méditerranéen.

Célébrée dans le monde entier pour ses paysages, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit être l'exemple d'une gestion qualitative de l'évolution de son territoire.



La plaine de Berre et les raffineries
depuis la chaîne de la Fare

Financement :
Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Texte de base :
Bruno de Monsabert

Photos et iconographie
Atelier Cordoleani

Fabrication
Transfaire SA, Tournai

Impression :
Imprimerie nouvelle, Sisteron



- Dren (direction régionale de l'environnement), BP 120, 13603 Aix-en-Provence cedex, tél. 42 17 02 50
- Arpe (agence régionale pour l'environnement), BP 17, 13320 Bouc-Bel-Air, tél. 42 22 10 11
- FFP (fédération française du paysage), 3, rue Colbert, 13001 Marseille, tél. 91 55 44 00
- École d'architecture de Luminy, 184, avenue de Luminy-Case 912, 13288 Marseille cedex 9, tél. 91 26 80 80
- Centre méditerranéen de l'environnement, 41, avenue Jean-Jaurès, 84000 Avignon, tél. 90 85 51 15
- Atelier Cordoleani, n° 8 Jardin d'Estelle, 13090 Aix-en-Provence, tél. 42 59 38 99
- Mission régionale du paysage, Espace Cézanne, 14, parc Club du golf, 13856 Aix-en-Provence cedex 3, tél. 42 16 35 68

dynamiques du paysage initial dans tout projet d'aménagement.

De nouvelles dispositions législatives vont dans ce sens : les procédures envisagées nécessitent l'existence de références reconnues pour que les responsables locaux puissent les mettre en pratique dans leurs décisions de développement.

Quelle sensibilité ?

Il est donc nécessaire d'affiner la lecture des paysages. Est-ce possible ?

Une série de thèmes de recherche est proposée :

- les composantes oubliées de la cartographie existante, telles que les étendues de terrasse de culture ;
- les formes spécifiques de leurs combinaisons ;
- les tendances d'évolution historique ;
- les images culturelles et sociales significatives ;

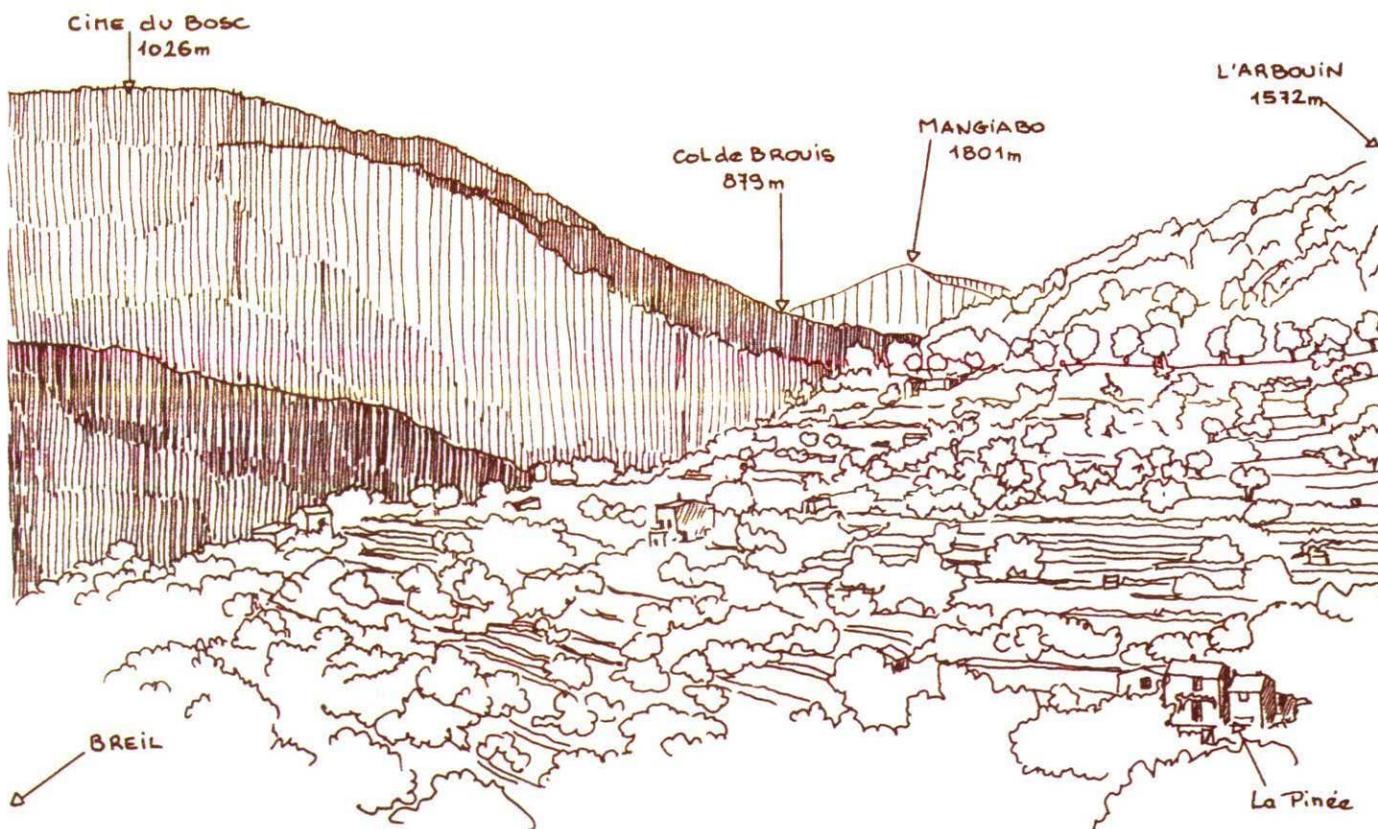
- les regards objectifs (perception visuelle) et sensibles (ambiances, couleurs, regards particuliers du peintre ou du poète) ;
- l'inscription dans le paysage de pratiques rurales méditerranéennes (olivier, transhumance, moulins, salins, etc.).

L'ensemble conduit à la notion de compatibilité entre les caractéristiques d'un aménagement et la réalité d'un site.

Cette base de données doit être assez étendue et précise pour concerner tant des projets ponctuels ou linéaires (voies de communication), que territoriaux (plans d'aménagement ou plans d'occupation du sol) ou d'échelle intermédiaire (remembrements, urbanisation, zones d'activité...).

Une telle démarche ne pourra être que progressive et de longue haleine, avec des expériences successives à des échelles adaptées.

Elle est la seule garantie pour obtenir un cadre de vie de qualité inscrit dans la durée.



Bassin de Breil : adret en restanques, route du col de Brouis

••• pour ménager les territoires